



VENTE SOUS ESTIMEE PAR UN NOTAIRE - ABUS DE CONFIANCE -

Par **CHARLEJULES**, le **29/09/2015** à **12:19**

mon oncle (95 ans) et ma tante (92 ans) ont signé chez notaire un compromis de vente avant leur entrée en Maison de Retraite, puis une procuration pour vendre attribuée au notaire 8 jours après leur entrée en établissement. Ils sont maintenant en curatelle renforcée tous les 2. Il s'agit d'un appart de 30 m² à Clamart avec parking estimé à 40 000 €. Après renseignements auprès de plusieurs agences, la vente devrait être conclue entre 110 et 150 000 €.

Que faire pour que cette vente n'est pas lieu, car nous pensons qu'ils ont été abusés (confiance et faiblesse).

merci de votre aide